MAIRIE DE PANNESSIERES COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 janvier 2019

Présents : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Francine JACQUET, Jean-François REHFUSS, Sara GALLASSO, Pascal SIMONET, Charles CHEVAILLER.

Absent excusé: Brigitte DOUVRE, Nicolas GARCIN, Christophe MARION.

A été élu secrétaire : Gaël MONNERET.

- **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 29 novembre 2018.
- Délibérations :

N° 1 / 2019 : Attribution d'une prime aux employés de la commune. En raison de la qualité du travail fourni au cours de l'année 2018 et de leur constante disponibilité, le Conseil Municipal décide d'octroyer une prime à ses employés, prime calculée en fonction du temps passé et de l'échelon.

N° 2 / 2019 : Modification délibération échange Mollier-Commune. En raison d'une erreur dans l'attribution de la signature de l'acte administratif concernant l'échange de terrain entre Jean-Luc Mollier et la commune, la présente délibération donne pouvoir de signer l'acte au premier adjoint Jean-Claude Compagnon.

N° 3 / 2019 : Modification de la délibération affouage 2018 ; Afin de corriger une erreur de rédaction, la présente délibération porte le montant de l'affouage à 50 € par affouagiste.

- Questions d'actualité :

- Contrat SFR. La société SFR est locataire d'un terrain communal sur lequel elle a installé une antenne de télécommunications. Un contrat a été renouvelé en 2015 entre les 3 parties : SFR, la commune et l'ONF qui assure la gestion des forêts. En Juillet 2018, la commune est avertie par lettre recommandée que SFR souhaite remettre la gestion de son parc matériel à une de ses filiales, et donc transférer le contrat qui nous lie. L'article17 de ce contrat stipule pourtant que « SFR s'interdit expressément de sous-louer l'emplacement mis à disposition et de céder la présente convention sans en avoir reçu l'accord écrit préalable de la Commune et de I'ONF » Après une réponse de la commune sous lettre recommandée n'autorisant pas ce transfert, aucun courrier ne nous est parvenu jusqu'en décembre. Un nouvel avis nous indique alors que le contrat a été transféré à la filiale HIVORY. Une deuxième réponse négative de la commune s'opposant à ce transfert décidé unilatéralement, avec le souhait de passer un nouveau contrat avec la société HIVORY, puis un mail dénonçant ces pratiques adressé à cette même société ont permis de nouer le dialoque. Rendez-vous est pris avec une représentante de HIVORY afin de discuter un nouveau contrat.

- Point sur les travaux et les projets :

A la satisfaction de tous, la réhabilitation de la salle du foyer est terminée. Ce travail aura couté 21500 €, et bon nombres d'heures à l'actif des bénévoles que le maire salue encore ici. Un devis est à l'étude pour mettre en place des rideaux qui permettraient de réduire encore les phénomènes acoustiques dans la salle.

Le projet de reprise de la toiture de l'ancien lavoir de La Lième que nous n'avons pu mener à bien en 2018 est relancé. Une demande d'autorisation de travaux est en cours. Les subventions obtenues pour ce projet l'année précédente sont toujours d'actualité.

Un devis est à l'étude afin de matérialiser durablement par des séparateuirs de chaussées le ralentisseur à l'entrée de La Lième côté Le Pin, une portion de route rétrécie et à sens unique pour sécuriser le hameau.

Le toit de la grange attenante à la mairie est en mauvais état. Une expertise sera menée par l'entreprise Morel afin de déterminer l'urgence des travaux à entreprendre.

Jean-Claude Compagnon présente une analyse de l'état de notre éclairage public, et notamment le problème afférent au remplacement des lampes sur le matériel le plus ancien. En effet, on ne trouve plus le type d'ampoules approprié ...

Doit-on limiter la vitesse à 30 km/h dans l'ensemble du village. De nombreux habitants se plaignent de la trop grande vitesse des voitures, mais la pose de panneaux règlera-t'elle le problème ?

- Point sur les diverses délibérations d'ECLA. Le maire signale la modification dans le nombre des communes de la communauté d'agglomération, nombre qui passe à 31 avec l'entrée de Baume Les Messieurs au 1^{er} janvier, Baume qui obtient ainsi un poste de représentant au Conseil Communautaire. D'autre part, Le premier vice-président Maurice Gallet présente les résultats de la répartition des attributions de compensation versées pour l'année 2019. Pannessières recevra 7156 €, somme qui diminue progressivement, principalement en fonction des travaux effectués sur les routes et de la contribution à l'entretien des sentiers de randonnée, contribution que nous contestons.

- Questions diverses:

- Point sur l'affouage. Les arbres situés à La Chaumette ont été abattus, dégageant ainsi les maisons du haut du lotissement. Si la coupe prévue dans le secteur de La Mouille n'est pas réalisée rapidement par l'entreprise qui l'a achetée, les affouagistes termineront la coupe 11 afin de compléter leurs lots.
- L'emplacement des panneaux à l'entrée de La Lième côté Le Pin sera modifié afin de prendre en compte le ralentisseur dans les limites du hameau.
- Un nouveau règlement de location de la salle du foyer devient nécessaire du fait des travaux menés et afin de protéger le local contre toutes dégradations. Il sera proposé au prochain conseil.

- Parcours du cœur : Le club Cœur et Santé de Lons Le Saunier, club dont Monsieur le docteur Fourneret fait partie du personnel d'encadrement, souhaite organiser un Parcours du Cœur à Pannessières, trois marches autour du village dont la configuration se prête bien à cet exercice. Pour abriter une partie de ses activités au cours de cette journée, le club a besoin d'un local. La commune mettra donc gracieusement à disposition du club la salle du foyer le 4 mai 2019.
- Les Salins du Midi prévoient l'arrêt définitif des travaux miniers à Perrigny et sur le territoire de Pannessières.
- Sara Gallasso nous informe qu'au cours de l'année scolaire, l'école de Perrigny verra la plupart des classes sortir de l'école pour des séjours plus ou moins longs dans des structures d'accueil tels que la base de Bellecin. Vingt élèves seront concernés et l'école souhaite obtenir une subvention pour aider les familles à supporter le coût de ces opérations. Le Conseil décide de donner une subvention globale à l'école de Perrigny, subvention de 500 €. Une délibération dans ce sens sera prise lors de la prochaine séance du conseil.
- Réflexion est menée à propos de panneaux signalant les activités économiques de Pannessières et la localisation des entreprises. Contact sera pris avec ces dernières afin de mesurer leur intérêt pour ce dispositif.
- L'arbre de la Paix retrouvée, offert par Arnaud Bois à l'occasion du centenaire de l'armistice du 11 novembre sera planté sur l'aire de jeux.
- Le maire donne lecture de la lettre du ministre chargé des collectivités territoriales, Monsieur Sébastien Lecornu, à propos du grand débat et de l'éventuel rôle des mairies..
- Le maire donne lecture d'une lettre de Maitre Cerri, notaire à Poligny. Cette lettre est la copie d'un courrier envoyé au Conseil Départemental dans laquelle Maitre Cerri explique les difficultés qu'elle éprouve à régler la succession Roger Mouillard du fait des décès de deux de ses héritiers. La situation est aujourd'hui totalement bloquée. L'achat des terrains par la commune est reporté.

La séance est levée à 23 heures. Prochaine séance en fonction des besoins.

Le maire : M. Monnet.